

Interview de Jacques F. Poos: les questeurs, le bureau et la conférence des présidents (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:05:32, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_les_questeurs_le_bureau_et_la_conference_des_presidents_sanem_16_avril_2004-fr-efd492b5-offd-43bf-b158-21dfa63a24f4.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Interview de Jacques F. Poos: les questeurs, le bureau et la conférence des présidents (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Alors, vous nous avez parlé de vos fonctions de questeur au Parlement européen. Pouvez-vous nous dire, très concrètement, ce qu'est le collège des questeurs et quelles sont les attributions du questeur?

[Jacques F. Poos] Il y a un collège de questeurs, composé de cinq personnes élues par la plénière, mais sur proposition de leur groupe, de nouveau avec la fameuse proportionnelle, qui est déterminée par l'électeur en fait. Les questeurs sont chargés, d'après le règlement, des questions administratives intéressant les députés. Tout ce qui est fonctionnement financier, les indemnités, les frais de voyage, mais aussi tout ce qui est activités du Parlement européen vis-à-vis des visiteurs, la publicité et organisation interne, répartition des bureaux entre groupes, organisations des expositions, manifestations, etc., à l'intérieur du Parlement européen. C'est un travail qui n'est pas considéré comme un travail politique, mais bien nécessaire parce qu'ils doivent prendre des décisions sur des cas individuels de contestation entre un député et l'administration. De temps en temps, ça arrive. Par exemple, ils ont joué un rôle maintenant pour la préparation de la mise en place du nouveau Parlement élargi. Il faut évidemment un travail de préparation pour que, lorsque ces nouveaux collègues se présentent au début du mois de juillet, tout soit en règle pour qu'ils aient leur bureau et que tout soit en place. Mais peut-être que l'attribution la plus intéressante des questeurs c'est qu'ils soient membres du Bureau du Parlement européen et qu'ils participent aux réunions du Bureau où se discute alors toute la politique du personnel, la politique immobilière, etc. C'était pour le Luxembourg important d'avoir quelqu'un à l'intérieur de ce cénacle.

[Étienne Deschamps] Donc, il y a, derrière la nomination d'un questeur, des enjeux également nationaux parce que c'est une question de prestige pour un pays qu'un de ses membres du Parlement soit questeur en charge de certaines questions plus ou moins stratégiques?

[Jacques F. Poos] Oui, oui. Le Bureau a dix-neuf membres, quatorze présidents et vice-présidents et cinq questeurs. Donc, c'est un cercle assez limité et il y a des pays qui ne sont pas représentés. Par exemple, la Grèce n'a actuellement pas de membres. Les Pays-Bas, dans la constellation actuelle, n'ont pas de membres. Ce qui est...

[Étienne Deschamps] Et d'une législature à l'autre? J'imagine qu'il y a des tournantes [rotations]?

[Jacques F. Poos] Ça peut changer. Sûrement, lorsqu'on sera vingt-cinq, tout le monde ne sera pas représenté dans le Bureau.

[Étienne Deschamps] On n'envisage pas de créer quelques postes de questeurs supplémentaires ou d'élargir le Bureau pour que chacun puisse trouver une place?

[Jacques F. Poos] Ça n'a pas été décidé, ça restera un Bureau de dix-neuf. Mais à côté du Bureau, il y a évidemment la Conférence des présidents, qui n'est peut-être pas tellement connue, mais on appelle ça dans divers parlements nationaux la commission de travail. C'est la commission des présidents réunis, les présidents de groupes, mais elle présidée aussi par le président du Parlement européen, actuellement monsieur Cox. Elle réunit les présidents de groupe et les décisions politiques non administratives et non financières sont prises dans cette enceinte. Par exemple, l'établissement du projet d'ordre du jour d'une plénière; le point de savoir si une question est inscrite à l'ordre du jour ou non, ça c'est décidé à la commission des présidents. Et chaque président a autant de voix qu'il représente de députés en plénière. Donc, là il y a aussi des alliances entre les différents groupes. Ce n'est pas toujours le groupe le plus fort qui impose son point de vue. Donc, il y a cette division entre le politique et l'administratif au Parlement européen.